



Séance ordinaire du conseil municipal
Le 10 novembre 2025, 19h à la salle Lavoie-St-Laurent de l'hôtel de ville et par webinaire

ORDRE DU JOUR

- 1. Lecture et acceptation de l'ordre du jour**
 - 1.1 Lecture et acceptation de l'ordre du jour
- 2. Périodes de commentaires et de questions portant sur les sujets de l'ordre du jour**
 - 2.1 Aucun
- 3. Approbation du procès-verbal**
 - 3.1 Séance ordinaire du 1 octobre 2025
- 4. Dossiers de la mairie**
 - 4.1 Correspondances
 - 4.2 La Grande semaine des tout-petits - proclamation
 - 4.3 Nomination du représentant de la Ville de Carleton-sur-Mer au conseil des maires de la MRC d'Avignon
 - 4.4 Nomination du maire suppléant
- 5. Dossiers de la direction générale et du greffe**
 - 5.1 Lettre d'entente pour la création de deux postes de concierges
 - 5.2 Numérisation des documents de propriétés - octroi de contrat
 - 5.3 Politique de dons - période du 2 octobre au 10 novembre 2025
- 6. Dossiers de la trésorerie**
 - 6.1 Comptes à payer au 31 octobre 2025
 - 6.2 Rapports des activités de fonctionnement et d'investissement au 30 septembre 2025
- 7. Dossiers de l'urbanisme et de l'environnement**
 - 7.1 Règlement 2025-505 modifiant le règlement de zonage concernant l'ajout de l'usage multifamiliale dans la zone 114-V - Adoption
 - 7.2 Avis de motion - Projet de règlement de concordance au règlement 2024-005-R modifiant le règlement 004-87 - schéma d'aménagement et de développement de la MRC Avignon modifiant les règlements de zonage 2009-155 et de lotissement 2009-156 concernant les normes s'appliquant aux sources d'eaux potables, aux milieux humides, aux zones fortes pentes et à la modification des zones 141-Cn et 106-Ha -Adoption
 - 7.3 Projet de règlement 2025-503 de concordance au règlement 2024-005-R modifiant le règlement 004-87 - schéma d'aménagement et de développement de la MRC Avignon modifiant les règlements de zonage 2009-155 et de lotissement 2009-156 concernant les normes s'appliquant aux sources d'eaux potables, aux milieux humides, aux zones fortes pentes et à la modification des zones 141-Cn et 106-Ha -Adoption
 - 7.4 Services professionnels pour une étude d'analyse de risques et de solutions en section côtier - octroi de mandat

- 8. Dossiers du développement et du tourisme**
 - 8.1 Aucun
- 9. Dossiers de loisir, culture et vie communautaire**
 - 9.1 Embauche : Ouvrier municipal 24 semaines à l'aréna et à la patinoire extérieure
 - 9.2 Signature protocole d'entente - Prix ExcÉlan loisir et sport 2026
- 10. Dossiers des travaux publics et des bâtiments**
 - 10.1 Embauche : Concierge
 - 10.2 Embauche : Concierge
 - 10.3 Embauche : ouvrier opérateur
 - 10.4 Réfection rue de la Montagne - Plan et devis pour soumission et dépôt d'aide financière - Octroi de mandat
 - 10.5 Réfection de toitures des stations de pompage Marc Leblanc, du Quai et Vermette- Octroi de mandat
 - 10.6 Contrat de collecte et transport des ordures ménagères 2025-2027-Consentement à la cession
 - 10.7 Demande d'installation de panneaux « Réduisez le bruit »
 - 10.8 Adhésion au programme GoRecycle
 - 10.9 Équipements pour entretien ménager - Octroi de mandat
 - 10.10 Programmation TECQ 2024-2028
- 11. Dossiers de la sécurité publique**
 - 11.1 Rapport trimestriel des interventions du Service de sécurité incendie Avignon-Est - Juillet à août 2025
- 12. Prochaine séance**
 - 12.1 Aucun
- 13. Autres sujets**
- 14. Tour de table du conseil**
 - 14.1 Aucun
- 15. Période de commentaires et de questions**
 - 15.1 Aucun
- 16. La levée de la séance**
 - 16.1 Aucun



**VILLE DE CARLETON-SUR-MER
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'AVIGNON**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Carleton-sur-Mer tenue le 10 novembre 2025, à la salle Lavoie-St-Laurent de l'hôtel de ville et par webinaire.

Étaient présents : M. Mathieu Lapointe, Maire
M. Régis Leblanc, conseiller
M. Esteban Figueroa, conseiller
M. David Landry, conseiller
M. Alain Turcotte, conseiller
Mme Denise Leblanc, conseillère
Mme. Amélie Dallaire, conseillère

Quorum : le quorum est constaté.

Mathieu Lapointe, maire, préside la séance.

Est également présent à la séance, Antoine Audet, directeur général et greffier-trésorier.

LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

25-11-235

LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par Mme Denise Leblanc
Et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire tenue le 10 novembre 2025 soit accepté en laissant le point varia ouvert.

PÉRIODE DE COMMENTAIRES ET DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR

Des échanges ont lieu entre des citoyennes et des citoyens et le conseil municipal.

Questions	Réponses
Une personne présente pose une question concernant la nouvelle carte des milieux humides. Il a reçu un avis comme quoi une de ses propriétés a été identifiées comme un milieu humide et il demande quels sont les impacts de cette classification.	Le maire explique que cela fait partie du plan régional des milieux hydriques et humides qui a été effectué au niveau régional. La nouvelle carte a été élaborée par la MRC Avignon et les cartes sont disponibles à la MRC Avignon et sur la matrice d'Altus en ligne. Selon le maire, il n'y a pas eu de changements récents. Les propriétaires ont la responsabilité de documenter la situation de leur

	terrain pour savoir quelles sont les contraintes.
--	---

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

25-11-236

SÉANCE ORDINAIRE DU 1 OCTOBRE 2025

Il est PROPOSÉ par M. Régis Leblanc
Et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 1 octobre 2025 soit adopté, tel que proposé.

DOSSIERS DE LA MAIRIE

CORRESPONDANCES

06-11-2025 : Coalition pour le retour d'un train de passagers en Gaspésie - Afin de poursuivre leurs actions dans la démarche du retour du train de passagers en Gaspésie, la Coalition demande l'aide du public, soit de signer une pétition en ligne ainsi qu'une nouvelle date de mobilisation aura lieu en novembre. l'ensemble des informations se retrouvent sur leur site web et Facebook.

21-10-2025 : MRC Avignon - La MRC offre un soutien financier au montant de 2000 \$ pour le projet « Carleton-sur-Mer En toutes lettres ».

25-11-237

LA GRANDE SEMAINE DES TOUT-PETITS - PROCLAMATION

CONSIDÉRANT QUE la neuvième édition de la Grande semaine des tout-petits se tiendra du 17 au 25 novembre 2025;

CONSIDÉRANT QUE tous les enfants devraient avoir les mêmes opportunités de s'épanouir pleinement, sans égard aux milieux où ils naissent et grandissent;

CONSIDÉRANT QUE cette semaine se tient sous le thème Ensemble, pour l'égalité des chances dans tous les milieux. Pour que chaque tout-petit s'épanouisse pleinement;

CONSIDÉRANT QUE la Grande semaine des tout-petits a pour principaux objectifs :

- d'informer sur l'état de bien-être des tout-petits;
- de sensibiliser les acteurs et actrices de tous les secteurs de la société aux bienfaits et aux retombées de mesures et d'actions collectives en petite enfance et en périnatalité;
- de mobiliser les acteurs et actrices de tous les secteurs de la société sur l'importance d'agir tôt;
- de briser les silos pour mieux joindre les familles isolées, du début de la grossesse jusqu'à l'âge de 5 ans;
- de mettre en place des conditions assurant le succès de la mise en oeuvre de programmes ou de politiques publiques favorables au développement des tout-petits et de leur famille.

CONSIDÉRANT QUE les instances municipales sont les plus proches des familles et ont donc un impact tangible sur leur qualité et leur bien-être, en prenant des décisions qui ont des retombées directes sur les enfants de tout âge;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités comme gouvernements de proximité ont pour mandat de soutenir les organismes du milieu venant en aide aux jeunes familles;

CONSIDÉRANT QUE les villes ont le pouvoir d'agir en élaborant des programmes et des politiques destinés à cette clientèle pour offrir des services adaptés;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par David Landry
et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères:

QUE le conseil autorise le maire, M. Mathieu Lapointe, à proclamer verbalement la semaine du 17 au 25 novembre 2025, la Grande semaine des tout-petits!

QUE le conseil autorise qu'il y ait une Levée du drapeau de la Grande semaine des tout-petits, et invite les membres du conseil à porter le carré-doudou le lundi 17 novembre 2025, qui marquera le début des festivités de la Grande semaine des tout-petits.

25-11-238

NOMINATION DU REPRÉSENTANT DE LA VILLE DE CARLETON-SUR-MER AU CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC D'AVIGNON

CONSIDÉRANT QUE le maire de Carleton-sur-Mer, monsieur Mathieu Lapointe, a été nommé à titre de préfet de la MRC d'Avignon;

CONSIDÉRANT QUE la nomination de monsieur Mathieu Lapointe, pour occuper le siège du préfet, libère le siège de la Ville de Carleton-sur-Mer au conseil des maires;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Carleton-sur-Mer doit être représentée au conseil des maires de la MRC d'Avignon;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Alain Turcotte
et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères:

QUE monsieur Régis Leblanc soit nommé à titre de représentant de la Ville de Carleton-sur-Mer au conseil des maires de la MRC d'Avignon.

25-11-239

NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT

CONSIDÉRANT QUE monsieur Jean-Simon Landry occupait un poste de conseiller et de maire suppléant jusqu'au 10 novembre 2025;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Landry a quitté son poste de conseiller;

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit nommer un maire suppléant pour remplacer le maire en son absence;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Esteban Figueroa
et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères:

QUE le conseiller au siège no.1, monsieur Régis Leblanc, soit nommé maire suppléant de la Ville de Carleton-sur-Mer.

DOSSIERS DE LA DIRECTION GÉNÉRALE ET DU GREFFE

25-11-240 LETTRE D'ENTENTE POUR LA CRÉATION DE DEUX POSTES DE CONCIERGES

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Carleton-sur-Mer souhaite intégrer la conciergerie à l'interne en créant deux (2) postes de concierge;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'un nouveau titre d'emploi à la Ville;

CONSIDÉRANT QUE l'employeur et le syndicat ont convenu d'un mode de fonctionnement pour ce poste et qu'une lettre d'entente a été rédigée à cet effet;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Amélie Dallaire
et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères:

QUE la Ville de Carleton-sur-Mer autorise le directeur général et greffier-trésorier, M. Antoine Audet, à signer la lettre d'entente # 2025-02 concernant la création du poste de concierge.

25-11-241 NUMÉRISATION DES DOCUMENTS DE PROPRIÉTÉS - OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT QUE la Ville a entrepris une démarche pour numériser l'ensemble de ses documents de travail et archives;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu une offre de service de la firme IDnum technologies/Gestion DP pour numériser l'ensemble des dossiers de propriété de la Ville, au montant de 16 047 \$, sans les taxes applicables.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Denise Leblanc
et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères:

QUE la Ville de Carleton-sur-Mer octroi le mandat de numérisation de ses dossiers de propriétés à IDnum technologies/Gestion DP, selon l'offre de service soumis, au montant de 16 047 \$, sans les taxes applicables.

POLITIQUE DE DONS - PÉRIODE DU 2 OCTOBRE AU 10 NOVEMBRE 2025

La liste de dons octroyés pour la période du 2 octobre au 10 novembre est déposée au conseil pour information.

Centr'Elles : Échange culturel (Gaspésie - Tunisie) : 250 \$
École Bourg - voyage de fin d'année - 6e année : 250 \$

DOSSIERS DE LA TRÉSORERIE

25-11-242 COMPTES À PAYER AU 31 OCTOBRE 2025

Il est PROPOSÉ par M. Alain Turcotte
Et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères

QUE la liste des comptes à payer et des dépenses pour la période se terminant le 31 octobre 2025, au montant total de 1 210 865,43 soit acceptée, telle que proposée.

RAPPORTS DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT AU 30 SEPTEMBRE 2025

Les rapports sommaires des activités de fonctionnement et d'investissement au 30 septembre 2025 sont déposés au conseil pour information.

DOSSIERS DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT

25-11-243 RÈGLEMENT 2025-505 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE CONCERNANT L'AJOUT DE L'USAGE MULTIFAMILIALE DANS LA ZONE 114-V - ADOPTION

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Carleton-sur-Mer est régie par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1);

CONSIDÉRANT QU'en vertu des dispositions de cette loi, le conseil municipal peut modifier le règlement 2009-155 sur le zonage;

CONSIDÉRANT QU'il y a peu de zones permettant l'usage « multifamilial » dans le secteur de Saint-Omer;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun de permettre l'usage « multifamilial » et d'augmenter le nombre maximal de logements dans un bâtiment dans la zone 114-V;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été préalablement donné à la séance ordinaire du conseil municipal qui s'est tenue le 8 septembre 2025 ;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par David Landry
et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères:

QUE le règlement 2025-505 modifiant le règlement de zonage concernant l'ajout de l'usage multifamilial dans la zone 114-V soit adopté.

25-11-244 AVIS DE MOTION - PROJET DE RÈGLEMENT DE CONCORDANCE AU RÈGLEMENT 2024-005-R MODIFIANT LE RÈGLEMENT 004-87 - SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DE LA MRC AVIGNON MODIFIANT LES RÈGLEMENTS DE ZONAGE 2009-155 ET DE LOTISSEMENT 2009-156 CONCERNANT LES NORMES S'APPLIQUANT AUX SOURCES D'EAUX POTABLES, AUX MILIEUX HUMIDES, AUX ZONES FORTES PENTES ET À LA MODIFICATION DES ZONES 141-CN ET 106-HA -ADOPTION

Il est, par la présente, donné avis de motion, par M. Régis Leblanc, que soit adopté un Projet de règlement de concordance au règlement 2024-005-R modifiant le règlement 004-87 - schéma d'aménagement et de développement de la MRC Avignon modifiant les règlements de zonage 2009-155 et de lotissement 2009-156 concernant les normes s'appliquant aux sources d'eaux potables, aux milieux humides, aux zones fortes pentes et à la modification des zones 141-Cn et 106-Ha.

25-11-245

PROJET DE RÈGLEMENT 2025-503 DE CONCORDANCE AU RÈGLEMENT 2024-005-R MODIFIANT LE RÈGLEMENT 004-87 - SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DE LA MRC AVIGNON MODIFIANT LES RÈGLEMENTS DE ZONAGE 2009-155 ET DE LOTISSEMENT 2009-156 CONCERNANT LES NORMES S'APPLIQUANT AUX SOURCES D'EAUX POTABLES, AUX MILIEUX HUMIDES, AUX ZONES FORTES PENTES ET À LA MODIFICATION DES ZONES 141-CN ET 106-HA -ADOPTION

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Carleton-sur-Mer est régie par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (R.L.R.Q., chapitre A-19.1) ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu des dispositions de cette loi, les règlements d'urbanismes de la Ville doivent être en concordance avec le SAD et les règlements adoptés par la MRC d'Avignon;

CONSIDÉRANT QUE le présent projet de règlement ne contient pas de disposition susceptible d'approbation référendaire ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné le 10 novembre 2025 et que le projet de règlement a été déposé à la même date ;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Amélie Dallaire
et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères:

QUE le Projet de règlement 2025-503 de concordance au règlement 2024-005-R modifiant le règlement 004-87 - schéma d'aménagement et de développement de la MRC Avignon modifiant les règlements de zonage 2009-155 et de lotissement 2009-156 concernant les normes s'appliquant aux sources d'eaux potables, aux milieux humides, aux zones fortes pentes et à la modification des zones 141-Cn et 106-Ha soit adopté.

25-11-246

SERVICES PROFESSIONNELS POUR UNE ÉTUDE D'ANALYSE DE RISQUES ET DE SOLUTIONS EN SECTION CÔTIER - OCTROI DE MANDAT

CONSIDÉRANT QUE La Ville de Carleton-sur-Mer a mandaté la Direction de l'ingénierie et infrastructure de la FQM en lien avec le comité de sélection suivant l'appel d'offres publiques de services professionnels pour une étude d'analyse de risques et de solutions en section côtière numéro d'appel d'offres 532060132501;

CONSIDÉRANT QUE deux (2) soumissions ont été reçues :

	Montant avant taxes	Pointage
Stantec Experts-conseils Ltée	263 528,00 \$	3,67
Regroupement Rivage Expertise Inc./ Équipe Laurence Inc./ Pesca Environnement	584 286,50\$	1,81

CONSIDÉRANT QUE la recommandation du comité de sélection pour l'évaluation des offres d'accorder le contrat no 532060132501 à la firme « Stantec Experts-conseils Ltée » étant le soumissionnaire conforme ayant obtenu le meilleur pointage;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Esteban Figueroa
et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères:

QUE la Ville de Carleton-sur-Mer octroie à « Stantec Experts-conseils Ltée » le contrat 532060132501 de services professionnels pour une étude d'analyse de risques et de solutions en section côtier, au montant de 302 991,32 \$ taxes incluses.

QUE le directeur général et greffier-trésorier soit mandaté pour signer tout document en lien avec ce mandat.

DOSSIERS DE LOISIR, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

25-11-247 EMBAUCHE : OUVRIER MUNICIPAL 24 SEMAINES À L'ARÉNA ET À LA PATINOIRE EXTÉRIEURE

CONSIDÉRANT QUE le poste d'ouvrier municipal 24 semaines à l'aréna et à la patinoire extérieure à la ville de Carleton-sur-Mer est vacant depuis le 24 octobre 2025;

CONSIDÉRANT QUE l'affichage du poste s'est terminé le 1 octobre 2025 et que le processus d'embauche s'en est suivi ;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection a retenu à l'unanimité la candidature de Julian Coletti au poste d'ouvrier municipal 24 semaines à l'aréna et à la patinoire extérieure;

POUR CES MOTIFS,

Il est PROPOSÉ par M. David Landry
et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères

D'accepter le rapport du comité de sélection pour le poste d'ouvrier municipal 24 semaines à l'aréna et à la patinoire extérieure.

De procéder à l'embauche de Julian Coletti à titre d'ouvrier municipal 24 semaines à l'aréna et à la patinoire extérieure à partir du 26 octobre 2025 selon les conditions et le salaire entendus avec les dirigeants de la ville et basés sur les conditions à la convention collective pour le poste.

25-11-248 SIGNATURE PROTOCOLE D'ENTENTE - PRIX EXCÉLAN LOISIR ET SPORT 2026

CONSIDÉRANT QUE les Prix Excélan loisir et sport est un événement annuel visant à reconnaître les intervenants et bénévoles du milieu du loisir, à favoriser la concertation régionale et à stimuler l'excellence et l'innovation dans le domaine du loisir et du sport;

CONSIDÉRANT QUE l'Unité régionale loisir et sport Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (URLS GÎM) propose à la Ville de Carleton-sur-Mer d'agir à titre de milieu hôte pour l'édition 2026 de cet événement;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Carleton-sur-Mer accorde une grande importance à la reconnaissance des bénévoles, ceux-ci étant des piliers essentiels à la vitalité communautaire, à la réussite des projets locaux et au rayonnement de nos milieux;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Carleton-sur-Mer accepte de collaborer à l'organisation de l'événement et de respecter les engagements prévus au protocole d'entente;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Amélie Dallaire
et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères:

QUE le conseil municipal autorise la signature du protocole d'entente entre la Ville de Carleton-sur-Mer et l'Unité régionale loisir et sport Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine pour la tenue des Prix ExcÉlan loisir et sport – édition 2026;

QUE monsieur Pascal Alain, directeur loisirs, culture et vie communautaire, soit autorisé à signer le protocole au nom de la Ville de Carleton-sur-Mer.

DOSSIERS DES TRAVAUX PUBLICS ET DES BÂTIMENTS

25-11-249 EMBAUCHE : CONCIERGE

CONSIDÉRANT QUE le poste de concierge à la ville de Carleton-sur-Mer est vacant depuis le 31 décembre 2025;

CONSIDÉRANT QUE l'affichage du poste s'est terminé le 10 octobre 2025 et que le processus d'embauche s'en est suivi ;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection a retenu à l'unanimité la candidature de Dominic Leblanc-Perreault au poste de concierge;

POUR CES MOTIFS,

Il est PROPOSÉ par M. Régis Leblanc
et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères

D'accepter le rapport du comité de sélection pour le poste de concierge.

De procéder à l'embauche de Dominic Leblanc-Perreault à titre de concierge à partir du 3 janvier 2026 selon les conditions et le salaire entendus avec les dirigeants de la ville et basés sur les conditions à la convention collective pour le poste ouvrier municipal.

25-11-250 EMBAUCHE : CONCIERGE

CONSIDÉRANT QUE le poste de concierge à la ville de Carleton-sur-Mer est vacant depuis le 31 décembre 2025;

CONSIDÉRANT QUE l'affichage du poste s'est terminé le 10 octobre 2025 et que le processus d'embauche s'en est suivi ;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection a retenu à l'unanimité la candidature de Dave Nadeau au poste de concierge;

POUR CES MOTIFS,

Il est PROPOSÉ par M. Alain Turcotte
Et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères

D'accepter le rapport du comité de sélection pour le poste de concierge.

De procéder à l'embauche de dave nadeau à titre de concierge à partir du 3 janvier 2026 selon les conditions et le salaire entendus avec les dirigeants de la ville et basés sur les conditions à la convention collective pour le poste ouvrier municipal.

25-11-251 EMBAUCHE : OUVRIER OPÉRATEUR

CONSIDÉRANT QUE le poste d'ouvrier opérateur à la ville de Carleton-sur-Mer est vacant depuis le 1 novembre 2025;

CONSIDÉRANT QUE l'affichage du poste s'est terminé le 7 novembre 2025 et que le processus d'embauche s'en est suivi ;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection a retenu à l'unanimité la candidature de francis trudel au poste d'ouvrier opérateur;

POUR CES MOTIFS,

Il est PROPOSÉ par M. Esteban Figueroa
et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères

D'accepter le rapport du comité de sélection pour le poste d'ouvrier opérateur.

De procéder à l'embauche de Francis Trudel à titre d'ouvrier opérateur à partir du 10 novembre 2025 selon les conditions et le salaire entendus avec les dirigeants de la ville et basés sur les conditions à la convention collective pour le poste ouvrier opérateur en eau.

**25-11-252 RÉFECTION RUE DE LA MONTAGNE - PLAN ET DEVIS POUR
SOUSSION ET DÉPÔT D'AIDE FINANCIÈRE - OCTROI DE
MANDAT**

CONSIDÉRANT QUE le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et de chaussées de la rue de la Montagne est ciblé comme intervention prioritaire et stratégique au plan d'intervention 2018-2022;

CONSIDÉRANT QUE la firme ARPO a été mandatée en 2019 pour l'élaboration des plans et devis pour ce projet;

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire intégrer un volet transport actif au projet;

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire être accompagnée pour le dépôt d'une demande d'aide financière au Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) 2023-2033.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par David Landry
et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères:

QUE la Ville octroie le mandat d'ingénierie et d'accompagnement pour l'achèvement des plans et devis de la rue de la Montagne.

QUE cette dépense soit financée par le Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) 2024-2028.

25-11-253

RÉFECTION DE TOITURES DES STATIONS DE POMPAGE MARC LEBLANC, DU QUAI ET VERMETTE- OCTROI DE MANDAT

CONSIDÉRANT QUE les toitures des postes de pompage Marc Leblanc, du Quai et Vermette doivent être rénovées.

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu une soumission pour ces travaux, soit;
- Toitures FM : 12 900.00\$ (avant les taxes applicables)

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Alain Turcotte
et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères:

D'octroyer le mandat de réfection des toitures des postes de pompage Marc Leblanc, du Quai et Vermette à l'entreprise Toitures FM.

QUE cette dépense soit financée par le Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) 2024-2028.

25-11-254

CONTRAT DE COLLECTE ET TRANSPORT DES ORDURES MÉNAGÈRES 2025-2027-CONSENTEMENT À LA CESSION

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Carleton-sur-Mer a octroyé un mandat de collecte et transport des ordures ménagères à Exploitation Jaffa, pour les années 2025 à 2027 (résolution 24-10-210);

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Exploitation Jaffa a procédé à la vente de sa division collecte et transport à Solutions Environnementales 360 Lts (E360s);

CONSIDÉRANT QUE le contrat entre la Ville de Carleton-sur-Mer et Exploitation Jaffa prévoit une clause permettant à la ville d'étudier le transfert ou la vente de l'entrepreneur;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Denise Leblanc
et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères:

QUE la Ville accepte que le contrat d'Exploitation Jaffa soit transféré à l'entreprise Solutions Environnementales 360 Lts (E360s).

QUE le directeur général et greffier-trésorier, M. Antoine Audet, soit autorisé à signer le consentement à la cession ci-joint.

25-11-255

DEMANDE D'INSTALLATION DE PANNEAUX «RÉDUISEZ LE BRUIT »

CONSIDÉRANT QUE le bruit routier affecte la qualité de vie des citoyens de Carleton-sur-Mer, notamment dans les zones résidentielles situées à proximité du réseau routier provincial dans les secteurs du club de golf de Carleton-sur-Mer, du viaduc des rues Berthelot et Leclerc ainsi que du viaduc à proximité de la rue Jean-Landry;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports et de la Mobilité durable a actualisé sa Politique de gestion du bruit routier en mars 2025, visant à améliorer le climat sonore des zones sensibles;

CONSIDÉRANT QUE l'installation de panneaux « Réduisez le bruit » peut sensibiliser les conducteurs et contribuer à la réduction du bruit routier;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Esteban Figueroa
et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères:

QUE la Ville de Carleton-sur-Mer demande au ministère des Transports et de la Mobilité durable l'ajout de panneaux « Réduisez le bruit » sur les tronçons du réseau routier provincial mentionner ci-dessus;

QUE cette résolution soit transmise à la direction générale du territoire concerné du ministère des Transports et de la Mobilité durable.

25-11-256 ADHÉSION AU PROGRAMME GORECYCLE

CONSIDÉRANT QUE GoRecycle est un organisme reconnu par RECYC-QUÉBEC comme partenaire officiel pour la récupération et le recyclage des appareils ménagers en fin de vie;

CONSIDÉRANT QUE la ville de Carleton-sur-Mer souhaite renforcer ses engagements en matière de développement durable et de gestion responsable des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT QUE l'adhésion au programme GoRecycle permet à la ville de bénéficier d'un soutien logistique, d'outils de communication, et d'une reconnaissance officielle de RECYC-QUÉBEC;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Régis Leblanc
et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères:

QUE la Ville de Carleton-sur-Mer adhère officiellement au programme GoRecycle.

QUE le directeur des travaux publics soit autorisé à signer le contrat de point de collecte de GoRecycle.

QUE la Ville s'engage à respecter les termes et conditions de l'Entente.

25-11-257 ÉQUIPEMENTS POUR ENTRETIEN MÉNAGER - OCTROI DE MANDAT

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite reprendre à l'interne l'entretien ménager de ses bâtiments municipaux ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a demandé une soumission pour l'achat d'équipement à Les Entreprises CJM et que cette soumission répond aux critères de qualité, de prix et de disponibilité ;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Amélie Dallaire
et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères:

D'octroyer le mandat d'achat d'équipement à Les Entreprises CJM au montant de 20 431.58 \$ (avant les taxes applicables).

QUE cette dépense d'équipements soit financée par les activités de fonctionnement de la Ville.

25-11-258 PROGRAMMATION TECQ 2024-2028

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Carleton-sur-Mer a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) pour les années 2024 à 2028;

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Denise Leblanc
et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères:

QUE la Ville s'engage à respecter les modalités du Guide qui s'appliquent à elle.

QUE la Ville s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employé(e)s et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, aux exigences, aux pertes, aux dommages et aux coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de TECQ 2024-2028.

QUE la ville approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

QUE la ville s'engage à déposer annuellement une mise à jour de sa programmation de travaux durant la période du 1er octobre au 15 février inclusivement.

QUE la ville s'engage à réaliser les investissements autonomes qui lui sont imposés pour l'ensemble des cinq années du programme.

QUE la ville s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.

DOSSIERS DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

RAPPORT TRIMESTRIEL DES INTERVENTIONS DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE AVIGNON-EST - JUILLET À AOÛT 2025

Le rapport des interventions du Service de sécurité incendie Avignon-Est est déposé aux membres du conseil pour information.

PROCHAINE SÉANCE

PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL

De l'information est donnée aux personnes de l'assistance à l'effet que la prochaine séance du conseil aura lieu le 8 décembre 2025, à la salle Lavoie-St-Laurent de l'hôtel de ville et par webinaire.

PÉRIODE DE COMMENTAIRES ET DE QUESTIONS

Dix (10) personnes présentes dans la salle et trois (3) personnes présentes dans la séance en ligne ont assisté à la séance ordinaire. Des échanges ont lieu entre des citoyennes et des citoyens et le conseil municipal.

Questions	Réponses
Un contribuable témoigne du fait que des représentants d'une compagnie d'assurance qui ont fait de la sollicitation sans permis. Selon lui, l'intervention de la Ville a alarmé la population. Selon lui, la Ville devrait mieux informer le public lorsque cette situation se produit.	Le maire explique que les autorités de la Ville ont été informé de la présence de ces vendeurs qui semblaient très insistants. Certains citoyens se sont sentis harcelés. Par conséquent, la Ville a pris les moyens à sa disposition. Mais le maire affirme que la Ville tiendrait compte de son commentaire si cela devait se reproduire.
Un citoyen demande des détails concernant les aménagements de transport actif dans le projet de la rue de la Montagne.	Le maire explique que le mandat consiste à voir les options pour favoriser le transport actif et faire le lien avec le corridor de transport actif qui passe sur cette rue. De plus, il a été demandé d'ajouter des espaces de repos avec des bancs. Le tout sera intégrer au projet à venir qui devrait se réaliser d'ici 2 à 3 ans.
Concernant l'intégration des concierges, le citoyen questionne si les frais de déplacement sont prévus.	Le maire explique qu'effectivement des frais sont prévus. La Ville analyse la pertinence d'acquérir des véhicules ou simplement d'assumer des frais de déplacement.
Une personne présente propose qu'un membre du conseil soit responsable de l'aspect maritime	Le maire affirme que la répartition des dossiers se fera dans les prochaines semaines et sera

de la Ville (marina, quai, phare, etc.)	annoncée à la prochaine séance publique.
Une citoyenne demande si la Ville a eu des résultats financiers et de participation concernant le golf et le camping.	Le maire et le directeur confirment que les résultats du golf sont très positifs. Il s'agit encore cette année d'une année record. En 2025 le nombre de parties jouées est de 19 854 comparativement à 17 902, soit une augmentation significative. Le membership augmente continuellement. Le maire affirme que les résultats du camping sont tout aussi probants. Le surplus dégagé sur les opérations est d'environ 1 M\$. Les résultats sont très positifs.
Un contribuable se questionne sur la possibilité d'embaucher des employés sur une base annuelle qui se partagerait entre l'aréna et le camping.	Le maire explique qu'avec la saison prolongée de l'aréna et du camping, c'est devenu difficilement conciliable.

LA LEVÉE DE LA SÉANCE

25-11-259

LA LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20:12, Mme. Amélie Dallaire propose la levée de la séance.

Accepté.

Mathieu Lapointe
Maire

Antoine Audet
Directeur général et greffier-trésorier